

Il reste à payer \$12,092.76. Le montant dû à la compagnie, pour les opérations de l'an dernier, est de \$14,462.41. Ce montant n'a pas été payé parce que le crédit était épuisé.

Subséquentement à 1871, une grande partie des comptes de la Compagnie de la Baie d'Hudson était pour des provisions. Tout est réglé sauf les comptes mentionnés. La compagnie réclamait 10 pour cent de commission sur les deniers payés et sur les provisions, mais, ultérieurement, elle a réduit à 5 pour cent sa commission sur les provisions fournies. Immédiatement après l'insurrection de 1870, le prix du lard baissa de 1s. 3d. sterling (prix inscrit sur le compte,) à 1 chelin la livre. En conséquence de ces réductions, la compagnie demanda au gouvernement de payer le personnel. Cette question n'est pas encore réglée.

Le montant dépensé sur la section Fort-Garry du chemin, est d'environ \$265,584.18.—montant qui comprend tout, les dépenses de Snow et ses pertes,—plus, pour les bâties, \$9,975.

*Question.*—Ceci est-il en plus des \$2,250 par mille?—Le chemin était difficile à construire, il fallait poser des fascines, des traverses et des ponts sur la section est, et cela à grands frais. L'hon. M. McKay, comme contrôleur, recevait \$5 par jour de la compagnie, et, plus tard, la même somme du gouvernement.

J'ai montré des comptes au montant de \$1,704 sous le chef, "Chemin du Lac des Bois," acquittés, avec pièces justificatives, par M. McKay, et je crois que M. McKay fournissait une partie des provisions et achetait l'autre partie d'autres personnes.

*Question.*—M. McKay avait-il droit, comme contrôleur, de fournir des provisions, de certifier des comptes et d'en recevoir le montant?

*Réponse.*—Dans des circonstances ordinaires, la chose n'aurait pas été admissible, si l'on avait pu se procurer les provisions ailleurs, mais, après l'insurrection, les provisions étaient excessivement rares et l'on avait même de la peine à se procurer des rations pour les parties de travailleurs. A cette époque, en 1870 et 1871, la compagnie, comme je l'ai déjà dit, avait le contrôle du chemin.

Comme ces comptes étaient reconcus et acceptés par la Compagnie de la Baie d'Hudson, et comme je croyais, dans les circonstances où se trouvait l'établissement de la Rivière-Rouge, que ces comptes étaient faits aux prix courants, je les ai admis. Je veux parler des comptes de M. McKay en 1870-71, se montant à \$1,704.

La lettre suivante, datée du 19 novembre 1870, et émanant de la compagnie de la Baie d'Hudson, fait voir que la compagnie avait le contrôle du chemin.

*Doit le Département des Travaux Publics du Canada à la Compagnie de la Baie d'Hudson.*

Pour paiements à-compte du "Chemin du Lac des Bois," depuis le commencement des travaux, (27 juillet 1870,) sous le contrôle de la Compagnie de la Baie d'Hudson, d'après l'autorisation du Col. Wolsely et de M. S. J. Dawson, jusqu'au 19 novembre 1870, savoir :

	£.	s.	d.
Payés comptant pour gages des journaliers.....	1,492	4	9
do ouvrage fait par contrat.....	720	18	6
do louage de chevaux, transport, etc....	255	11	3
do provisions.....	504	13	10
do divers approvisionnements fournis sur le chemin.....	333	4	11
do divers approvisionnements fournis sur le magasin R. R.....	987	4	6
	<hr/>		
	£1,293	18	0 Stg

Ajoutez la demande de la Compagnie de la Baie d'Hudson de  
10 pour cent sur les paiements susdits .....

429 7 9

---

£1,723 5 9 Stg.

Soit £1,723 5s. 9d. sterling, à \$5 par £, \$23,016.44.

E. E.

FORT-GARRY, 19 novembre, 1870.

Certifiée vraie copie.

JAMES RITCHIE.

J. H. McTAVISH,  
Compagnie B. H.